

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II (453/2010) - Europe

## Into action clean S

Version : 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Into action clean S  
Code du produit : 114609E  
Utilisation du produit : Nettoyant sanitaire  
**produit uniquement pour usage professionnel**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Nettoyant sanitaires. Procédé manuel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Distributeur/ Importateur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.  
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210  
B-3980 Tessenderlo  
Belgium  
Tel +32 (0) 13 67 05 11  
Fax +32 (0) 13 66 78 55  
info.be@ecolab.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

##### Producteur/ Distributeur/ Importateur

Numéro de téléphone : 013 670 670

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

##### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.  
La classification de ce produit est basée sur une évaluation toxicologique.

**Dangers physiques ou chimiques** : Non applicable.

**Dangers pour la santé humaine** : Non applicable.

**Dangers pour l'environnement** : Non applicable.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

**Conseils de prudence** : Non applicable.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Date d'édition/Date de révision : 27 Janvier 2011

1/12

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identificateurs	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acide sulfamidique	CE: 226-218-8 CAS: 5329-14-6 Index: 016-026-00-0	2.5-5	Xi; R36/38 R52/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Acide L-(+)-lactique	CE: 201-196-2 CAS: 79-33-4	1-5	Xi; R41, R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1]
Alcool gras alkoxylés	-	1-5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-dessus.</b>	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

## **SECTION 4: Premiers secours**

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Gravement corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

#### **Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour le personnel hors urgence** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. **NE PAS TOUCHER** ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour le personnel d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.

**Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium.

**6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Tenir à l'écart des bases.
- Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: -5 à 35°C (23 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Recommandations** : Non applicable.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non applicable.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Valeurs limites d'exposition</b>
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### **Doses dérivées d'effet**

Aucune DEL disponible.

#### **Concentrations prévues sans effet**

Aucune PEC disponible.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### **Mesures de protection individuelles**

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection oculaire/ faciale (EN 166)** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

### **Protection de la peau**

**Protection des mains (EN 374)** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection corporelle (EN 14605)** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée** : Les chaussures adéquates et les éventuelles mesures de protection cutanée doivent être déterminées en fonction de l'opération et des risques impliqués, et doivent être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire (EN 143, 14387)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect**

**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : rose [Pâle]  
**Odeur** : Parfumé.  
**Seuil d'odeur** : Non déterminé pour le mélange.  
**pH** : 1.4 à 1.6 [Conc. (% poids / poids): 100%]  
**Point de fusion/point de congélation** : Non déterminé pour le mélange.  
**Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition** : Non déterminé pour le mélange.  
**Point d'éclair** : > 100°C  
**Vitesse d'évaporation** : Non déterminé pour le mélange.  
**Inflammabilité (solide, gaz)** : Non déterminé pour le mélange.  
**Durée de combustion** : Non déterminé pour le mélange.  
**Vitesse de combustion** : Non déterminé pour le mélange.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Masse volumique</b>	: 1.04 à 1.05
<b>Solubilités</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Température de décomposition</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Viscosité</b>	: Non déterminé pour le mélange.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucun.

### **9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants n'est disponible.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : alcalis
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Résultat</b>	<b>Espèces</b>	<b>Dosage</b>	<b>Exposition</b>
acide sulfamidique	DL50 Orale	Rat	3160 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

#### **Irritation/Corrosion**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide sulfamidique	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	-	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	-	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Sensibilisant**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non déterminé pour le mélange.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Contact avec la peau** : Gravement corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

**Contact avec les yeux** : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur

**Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**

**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non déterminé pour le mélange.

**Effets potentiels retardés** : Non déterminé pour le mélange.

**Exposition de longue durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non déterminé pour le mélange.

**Effets potentiels retardés** : Non déterminé pour le mélange.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.



**SECTION 11: Informations toxicologiques**

<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Autres informations</b>	: Non déterminé pour le mélange.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide sulfamidique propanoic acid, 2-hydroxy-, (s)-	Aiguë CL50 14200 µg/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 240 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CE50 750 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 320 mg/L	Algues	96 heures
	Aiguë CL50 130 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 130 mg/L	Poisson	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Conclusion/Résumé** : Non déterminé pour le mélange.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non déterminé pour le mélange.

**Mobilité** : Non déterminé pour le mélange.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Oui.

**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 14*	acides

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets.  
Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro UN</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non applicable.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

##### **Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

###### **Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.  
applicables à la  
fabrication, à la mise sur  
le marché et à l'utilisation  
de certaines substances  
et préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

##### **Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:**

<5% tensio-actif non ionique

Contient des conservateurs.: (Lactic Acid)

Contient du (de la) parfums

#### **Réglementations nationales**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## **SECTION 16: Autres informations**

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Texte intégral des mentions H résumées** : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/GHS]** : Aquatic Chronic 3, H412 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
Skin Corr. 1A, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte intégral des phrases R résumées** : R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R38- Irritant pour la peau.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Xi - Irritant

**Date d'impression** : 27 Janvier 2011

**Date d'édition/ Date de révision** : 1/27/2011.

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 1

**Avis au lecteur**

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.